



Manifeste normand pour la santé mentale

Agir ensemble, durablement et au plus près des territoires

À destination des élus, des institutions publiques et des partenaires régionaux

Préambule

La santé mentale : un enjeu majeur de cohésion sociale et de justice territoriale

Réunis le 25 novembre 2025 à Lisieux, à l'occasion de la journée régionale interfédérale consacrée à la santé mentale, plus de 150 acteurs normands – institutions, collectivités, associations, professionnels du sanitaire, du social et du médico-social – ont partagé constats, alertes, pratiques et perspectives.

Ce temps collectif l'a confirmé avec force :

la santé mentale n'est plus un sujet sectoriel.

Elle est devenue un **enjeu central de santé publique, de cohésion sociale, d'égalité territoriale et de démocratie sanitaire.**

La Normandie, à l'image – et parfois de manière précoce – du reste du pays, fait face à une dégradation préoccupante des indicateurs : augmentation des troubles psychiques chez les jeunes, tensions extrêmes sur les parcours de soins, saturation des urgences, pénurie de professionnels, fragilisation des équipes et inégalités d'accès persistantes selon les territoires.

Dans un contexte où la santé mentale est érigée **Grande cause nationale en 2025 et reconduite en 2026**, ce manifeste vise à transformer les constats partagés en **cap collectif**, en identifiant des **priorités claires et opérationnelles pour la Normandie**. Il affirme une parole régionale collective et engagée, au service de l'action publique.

1. Une réalité normande sans détour : agir face à l'urgence

Les échanges de la journée ont confirmé une réalité largement documentée, notamment par les travaux du CESER de Normandie :

- Progression marquée des troubles anxieux et dépressifs, en particulier chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ;
- Ruptures de parcours entre le sanitaire, le médico-social, le social et l'éducation ;
- Insuffisance structurelle des moyens consacrés à la prévention ;
- Difficultés d'accès aux soins, délais incompatibles avec les besoins ;
- Professionnels en tension, parfois en épuisement.

La santé mentale est désormais **le premier motif de recours aux urgences** pour de nombreuses situations qui auraient pu être anticipées et accompagnées autrement. Ce constat appelle une réponse collective, coordonnée et durable.

2. La grande cause nationale appelle une politique territorialisée et pluriannuelle

La reconnaissance de la santé mentale comme Grande cause nationale constitue un signal politique fort.

Mais une grande cause ne peut produire d'effets sans :

- **Objectifs clairs,**
- **Moyens identifiés,**
- **Pilotage territorial,**
- **Trajectoire pluriannuelle lisible.**

Les acteurs normands appellent à dépasser une logique de dispositifs juxtaposés pour construire un **véritable système territorial de santé mentale**, intégrant :

- La prévention,
- Le soin,
- L'accompagnement social et médico-social,
- L'éducation,
- La participation des personnes concernées.

3. Coopérer : la clé de l'efficacité publique

Un enseignement majeur de la journée tient en un mot : **coopération**.

La santé mentale ne peut relever d'une seule institution, d'un seul secteur ou d'un seul métier.

Elle repose sur des alliances solides entre :

- Médecine de ville et hôpital,
- Sanitaire, social et médico-social,
- Éducation nationale, collectivités, associations,
- Usagers, aidants et professionnels.

Coopérer, c'est :

- Mieux se connaître et se reconnaître,
- Sécuriser les parcours,
- Prévenir les ruptures,
- Agir avant les crises plutôt que pendant.

4. Une approche populationnelle et territoriale assumée

En s'appuyant sur la définition de l'OMS, la santé mentale doit être pensée comme un **état de bien-être et de capacité d'agir**, et non comme la seule absence de troubles.

Cette approche impose :

- Une lecture **populationnelle** (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics précaires, aidants, professionnels) ;
- Une action **territorialisée**, au plus près des réalités de vie ;
- Une gradation claire des réponses, de la prévention jusqu'au recours spécialisé.

Cette vision appelle une **coresponsabilité des acteurs** dans les résultats obtenus pour la population.

Nos 8 priorités normandes pour la santé mentale

Priorité 1 – Faire de la prévention et du repérage précoce un pilier structurant

Investir massivement dans la prévention dès le plus jeune âge, en soutenant les actions en milieu scolaire, familial, associatif et professionnel.

Priorité 2 – Agir en priorité pour la santé mentale des enfants et des adolescents

Structurer une réponse coordonnée en lien avec l'Éducation nationale, les familles, la pédopsychiatrie, le médico-social et les collectivités, en cohérence avec les travaux du CESER.

Priorité 3 – Garantir la fluidité des parcours entre ville, hôpital et médico-social

Renforcer les liens entre médecine de ville, hôpital, EPSM, cliniques et structures d'accompagnement pour éviter les ruptures et les recours inutiles aux urgences.

Priorité 4 – Territorialiser l'action via les PTSM

Faire des Projets territoriaux de santé mentale de véritables outils opérationnels, co-construits avec les acteurs de terrain, lisibles et évaluables.

Priorité 5 – Valoriser et renforcer les métiers de la santé mentale

Agir sur l'attractivité, les conditions de travail, la formation, la reconnaissance et la stabilisation des professionnels, condition indispensable de toute politique ambitieuse.

Priorité 6 – Développer la pair-aidance et la participation des personnes concernées

Reconnaître et soutenir l'expertise d'usage des personnes concernées et des aidants comme levier d'efficacité et de transformation des pratiques.

Priorité 7 – Lutter activement contre la stigmatisation

Faire de la déstigmatisation un axe transversal des politiques publiques, à l'école, au travail, dans l'espace public et les médias.

Priorité 8 – Inscrire la santé mentale dans une stratégie régionale pluriannuelle

Donner de la visibilité aux acteurs par une programmation durable, articulée avec le PRS et les politiques sociales et éducatives.

5. Une dynamique à inscrire dans la durée

Ce manifeste marque une étape, non un aboutissement.

Les acteurs réunis affirment leur volonté :

- De maintenir une **dynamique régionale annuelle**,
- De nourrir un **dialogue exigeant avec l'ARS, la CRSA et les collectivités**,
- De faire de la Normandie un **territoire pilote de coopérations en santé mentale**.

Le rôle de notre collectif est explicite :

être en veille et en alerte, être force de proposition, être consulté, sans jamais se substituer aux acteurs de terrain.

Conclusion

Faire de la santé mentale un bien commun normand

La santé mentale conditionne la capacité de notre société à tenir ensemble. Elle engage notre responsabilité collective envers les générations présentes et futures.

Les acteurs normands réunis le 25 novembre 2025 s'engagent à porter cette ambition dans la durée, convaincus que **la santé mentale ne se décrète pas : elle se construit, ensemble, sur le temps long**